

Conseil municipal du lundi 9 septembre 2019

Le lundi neuf septembre deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de Mme Françoise BERNARD, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Christine LAGARDE, M. Roland DEMESMAY, Mme Françoise BERNARD, M. Bernard BONNOT, M. Yves FADIER, M. Rémy MICHON, M. Rémy LUCAS, M. Hervé REYSSIE.

Absents : M. Bertrand ASTRIC, absent excusé, procuration à M. Bernard BONNOT; Mme Florence MONNIN, absente, procuration à M. Hervé REYSSIE; M. Fabrice VALLADONT, absent excusé; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LESMESTRE, absente;

La séance est ouverte à 20h00.

M. Yves FADIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 8 juillet est approuvé.

Espace de la pâture

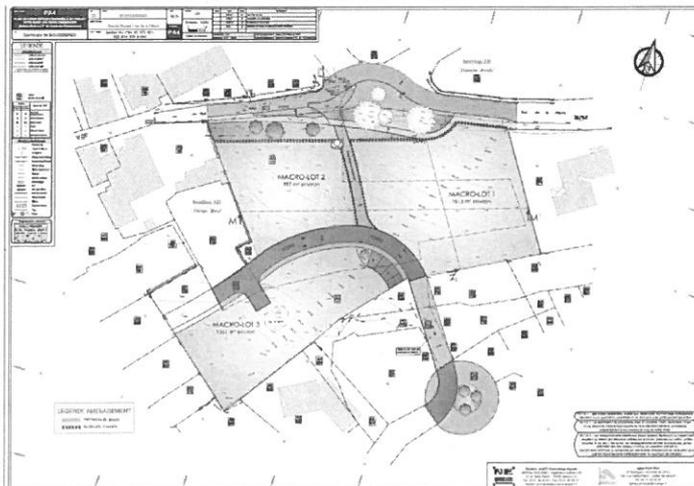
Dénomination

L'Adjointe au Maire expose qu'il convient de proposer un nom pour le dépôt du permis d'aménager de l'espace de la pâture. Il est proposé "le Clos de la Pâture". Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à **l'unanimité**.

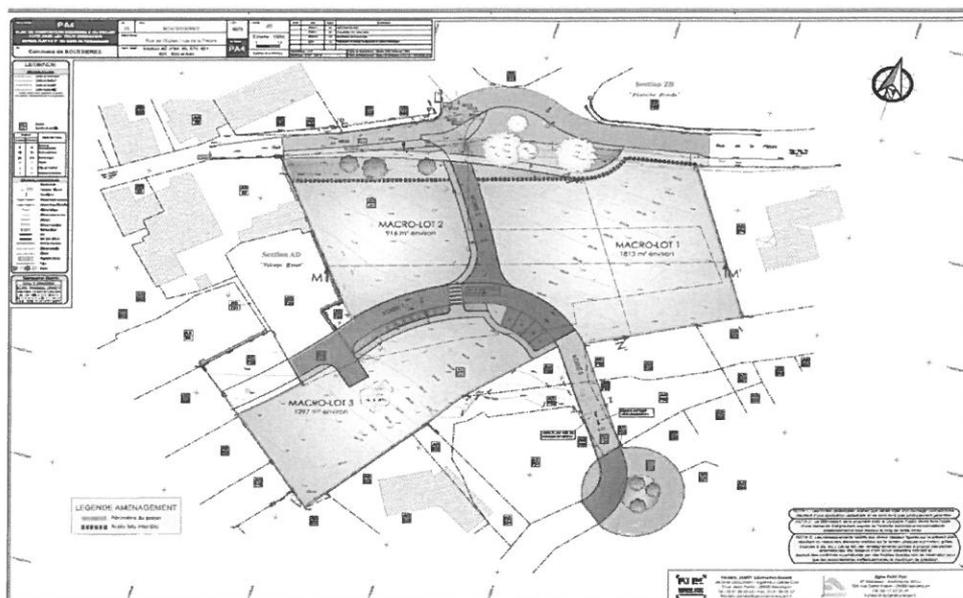
Présentation du projet

L'Adjointe au Maire présente deux projets d'aménagement du Clos de la Pâture : le projet initial et une variante. Le cabinet JAMEY, en charge de ce dossier, précise que la variante est plus en accord avec l'Organisation d'Aménagement et de Programmation du PLU.

Projet initial



Projet variante



Après en avoir délibéré le conseil municipal, adopte à **l'unanimité** la variante.

Echanges de terrains

1. Echange de terrain entre la commune et M. et/ou Mme Machurey

L'Adjointe au Maire expose que par délibération en date du 5 novembre 2018, le conseil municipal avait accepté le principe de divers échange de terrains dans le cadre de l'aménagement de l'espace de la Pâture.

Il convient de réaliser un échange de terrain entre M. et/ou Mme MACHUREY et la commune.

La parcelle échangée appartenant à la commune est cadastrée AD n°728 d'une surface de 1a13ca

Les parcelles appartenant à M. et/ou Mme MACHUREY sont cadastrées :

- AD n°730, d'une surface de 09ca
- AD n°732, d'une surface de 11ca
- AD n°734, d'une surface de 75ca
- AD n°735, d'une surface de 01ca
- AD n°737, d'une surface de 12ca

Cet échange a été convenu sans soulte. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** cet échange dans les conditions sus-indiquées et autorise le Maire ou son représentant à intervenir pour mener à bien cette transaction.

2. Echange de terrain entre la commune et M. et Mme Jérôme Marguet

L'Adjointe au Maire expose que par délibération en date du 3 décembre 2018, le conseil municipal avait accepté à l'unanimité de réaliser un échange de terrains entre M. et Mme Jérôme MARGUET et la commune.

Les parcelles échangées appartenant à la commune sont cadastrées :

- AD n°721 d'une surface de 23ca
- AD n°725 d'une surface de 22ca
- AD n°726 d'une surface de 1a48ca

La parcelle appartenant à M. et Mme Jérôme MARGUET est cadastrée :

- AD n°723, d'une surface de 1a04ca

Cet échange avait été accepté en retenant un "prix fixé par les domaines à savoir 19 € ht/m²".
Les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Par conséquent, il y a lieu d'évaluer les parcelles appartenant à la commune pour un montant de 3 667 € et la parcelle appartenant à M. et Mme Jérôme Marguet pour un montant de 1 976 €.

La soulte due par M. et Mme Marguet à la commune s'élève donc à 1 691 €.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** cet échange dans les conditions sus-indiquées et autorise le Maire ou son représentant à intervenir pour mener à bien cette transaction.

Clôture budget lotissement du Stade

L'Adjointe au Maire expose que le budget Lotissement du Stade ne fait plus l'objet d'écritures comptables aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il convient donc de le clore comptablement. Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de clore le budget lotissement du Stade.

Adhésion au protocole "@ctes"

L'Adjointe au Maire expose au conseil municipal que l'acronyme @ctes désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé. Sa composition est double. D'une part, il permet aux collectivités émettrices de transmettre par voie électronique au représentant de l'État dans le département les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. D'autre part, @ctes désigne l'application métier permettant aux agents des préfectures, des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État d'opérer sur écran le contrôle des actes transmis par voie électronique.

L'Adjointe au Maire propose de mettre en place le protocole @ctes et de conventionner avec la Préfecture pour sa mise en place.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte **à l'unanimité**.

Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

L'Adjointe au Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande. La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 112 habitants x 0.30 € = 333.60 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité de participer au FAAD.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

L'Adjointe au Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 112 habitants x 0.61 € = 678.32 €
Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à **l'unanimité** de participer au FSL.

Rentrée scolaire 2019/2020

L'Adjointe au Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une classe suite au comptage effectué le jour de la rentrée par l'inspectrice de l'éducation nationale. Le groupe scolaire compte donc cinq classes à nouveau après une année avec quatre classes.

La restauration scolaire est assurée désormais par les cuisines du Château d'Uzel comme prévu en juin 2019.

Point sur les projets

La Cure : Roland DEMESMAY, Adjoint, explique au conseil les difficultés d'avancement des travaux liées aux retards d'entreprises et d'ENEDIS. En effet, la question de bornes de recharges pour voitures ainsi que l'éclairage public est toujours en cours. Néanmoins, il semblerait que les travaux seront normalement presque terminés pour fin novembre. Il reste le cheminement PMR à terminer dans la cour, l'aménagement de l'entourage du puits ainsi qu'un petit local avec eau, toilettes et électricité. Enfin, une façade est à reprendre.

Sculpture de la Paix : Yves FADIER, conseiller municipal, indique que la plaque commémorative en inox a été commandée. Le transport de l'œuvre est prévu avec le sculpteur pour une inauguration officielle, en présence de la population, le samedi 12 octobre à 11 heures.

Pylône Orange : Rémy LUCAS, conseiller municipal, informe l'assemblée du suivi des travaux. Le pylône est érigé, les installations électroniques et les antennes vont être montées. Concernant la fibre optique, Monsieur PONS, directeur chez Orange, sera présent sur la commune le 4 octobre à 18h30 pour une réunion publique lors de laquelle seront abordées toutes les problématiques d'installation, quel que soit le fournisseur choisi par les particuliers.

A 21 heures 36, Monsieur DEMESMAY, après avoir présenté ses excuses quitte l'assemblée.

Questions diverses

Repas des anciens : les invitations et le listing des personnes vont être élaborés. le repas aura lieu chez Thierry GARNY, traiteur à Pirey. Un bus sera mis à disposition des "anciens".

Référés du 13 septembre à 10h00 : l'arrêté anti-glyphosate de Monsieur le Maire a été déféré devant le tribunal administratif de Besançon par Monsieur le Préfet du Doubs. La séance aura lieu le 13 septembre 2019 à 10 heures.

Florian ANTONIO : le conseil municipal rend hommage à Florian ANTONIO, animateur du Mouvement Ados de Boussières décédé le 13 juillet 2019.

Ambroisie : Bernard BONNOT, Adjoint, présente l'objet de la réunion organisée le jeudi 12 septembre à 20 heures qui concerne l'ambroisie. Cette plante particulièrement invasive et dangereuse pour la santé publique lors de sa pollinisation sera exposée et un spécialiste répondra aux interrogations du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h10.